

Décision

Direction des Ressources - Juridique / Commande publique

Le Président de Le Mans Métropole,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 (3^{ème} item) autorisant l'exécutif à prendre toute décision relative à l'exécution des marchés et accords cadres,

Vu l'article 46.1.2 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services, applicable au contrat,

Vu l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,

Décide

De procéder à la résiliation de l'accord-cadre n° 54439 conclu avec la société SPPBAT – Les Sauges Le bas Palluau – 72650 La Chapelle Saint Aubin relatif au lot 13 revêtement de sol de l'opération : **Accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents - travaux de réhabilitation et d'aménagement du patrimoine de la Ville du Mans, de Le Mans Métropole et du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Promotion de la Technopole du Mans – année 2020 – reconductible pour 2021 – 2022 - 2023**

L'accord-cadre est résilié en raison de la liquidation judiciaire prononcée en date du 08/03/2022 par le Tribunal de Commerce du Mans ; le délai de 10 jours était prévu pour les opérations de liquidation.

Aucun marché subséquent n'ayant été attribué à la société, il n'y a pas de décompte de liquidation à effectuer.

Le Mans, le 11 juillet 2022

Le Conseiller Communautaire,

M. Serge CIGANA



N° d'identification : lmc1DEC224218H1

Affichage le 11 juillet 2022

Décision exécutoire le 11 juillet 2022